

18 juin 1935

La situation de nos chômeurs

Cette détresse de la jeunesse libanaise, à laquelle un de nos collaborateurs a consacré une récente étude, n'a certes pas atteint jusqu'ici la profondeur et la tragique intensité qu'on peut encore lui voir en Europe.

Nos jeunes chômeurs n'ont pas encore touché l'extrême palier de la misère. Ils ne connaissent peut-être pas encore dans toute leur ambiguïté le déclassement social quotidien, la déchéance, la faim. Mais les prodromes de tout cela commencent déjà de poindre et la chronique des faits divers ne cesse pas de relater, avec des détails de plus en plus navrants, les aboutissements tragiques auxquels se voient conduits nombre de jeunes gens.

Il ne nous appartient pas aujourd'hui de rechercher les causes du chômage de la jeunesse libanaise, ni les moyens de le supprimer. Nous ne nous demanderons pas davantage ce que les pouvoirs publics ont fait, comptent ou peuvent faire pour y remédier. Nous nous bornerons à une remarque, à un fait et à une conclusion.

La remarque : Le chômage des jeunes au Liban et en Syrie est moins dangereux par le nombre des chômeurs que par leur qualité. Il y a beau temps qu'on se demande ce que vont devenir, ce que sont devenus les jeunes gens qui sortent chaque année par centaines des écoles et des facultés. On le sait aujourd'hui : ils chôment. Ils chôment, c'est-à-dire qu'ils vivent n'importe comment, sur le dos de n'importe qui, en attendant quoi ? Ils ne le savent pas eux-mêmes. Ils sont instruits cependant, et cultivés. Et s'il est vrai que la culture, c'est l'éducation du sens critique, la misère ne peut chez eux qu'aigrir ce sens critique : ils sont assez calmes encore mais il ne leur faudra pas attendre longtemps pour devenir d'excellents révoltés. C'est là ce que nous appelons un chômage *dangereux par sa qualité*.

Le fait maintenant. Une société nouvelle, la Régie des Tabacs – toujours elle – recrute le personnel qui constituera les cadres de son administration. Ce personnel, elle le choisit en grande partie en dehors du personnel des anciennes fabriques de tabac. Le fait pourrait être critiqué, Cahier des Charges en mains. Mais n'y revenons pas – Voilà, se dit-on, en tous cas, un débouché soudain, inespéré pour de nombreux jeunes chômeurs. On se plaint souvent, d'autre part, du manque de compétences. Voici donc, en plus, des jeunes gens qui pourront être employés selon leurs capacités et leurs mérites. Un concours déterminera ce qu'ils savent faire, ce à quoi on peut les affecter. Les meilleurs gagneront.

Un concours ? Mais il n'amènerait dans la place que les meilleurs selon le jugement vulgaire : les plus adroits, les plus instruits, les plus qualifiés. Il laisserait dehors les meilleurs selon la famille, selon la parenté et les amitiés, les meilleurs selon le dosage des protections. Pas si bête...

C'est pourquoi il n'y eut pas de concours. Les frères de directeurs, les amis de présidents et les neveux d'archevêques ont eu leur poste à la Régie, en toute sécurité. Directeurs, présidents

et archevêques ont levé le petit doigt pour eux. Ce n'est pas nous qu'inquiétera l'idée de savoir si leurs poulains feront bien l'affaire.

Mais nous voulons et l'ont doit – s'inquiéter des autres. Ils continueront de croiser les bras, sans doute. Cela n'est guère nouveau pour eux. Quelles seront cependant les réactions et les pensées qui leur viendront sur la société où ils vivent ? Quand ils verront qu'ils auront travaillé des années pour acquérir un diplôme et que ce travail n'aura servi pour rien en regard de ceux qui « se seront donnés la peine de naître », si paisibles qu'ils soient, si disciplinés et si résignés, quelles ne pourront être leurs conclusions, leurs déterminations ?

C'est en les évoquant qu'il nous apparaît que l'Etat avait ici un devoir à accomplir : celui de veiller sur l'organisme qui, du jour au lendemain, se substitue à lui. Car, en toute impartialité, ce ne sera pas encore une société privée qui fera respecter d'elle-même la justice et qui, d'elle-même, veillera sur l'ordre moral, cette société fût-elle la « Régie libano-syrienne des Tabacs et Tombacs » !